

# La Sentinelle

Journal économique et littéraire, paraissant à la Chaux-de-Fonds tous les jours sauf le lundi

Le Numéro 5 Centimes

avec un résumé des nouvelles politiques étrangères

Le Numéro 5 Centimes

Organe de l'Union des Sociétés ouvrières

<b>RÉDACTION ET ADMINISTRATION</b> 4, rue du Stand, 4  La rédaction rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera adressé deux exem- plaires	<b>Locle-Brenets</b> Locle . . . D 7 23 10 12 1 — 2 — 3 10 14 15 16 26 7 52 10 30 Brenets . . . A 17 38 10 27 1 15 2 15 3 25 4 30 6 41 8 7 10 45		<b>Horaires des chemins de fer</b> dès le 1 <sup>er</sup> juin 1891		<b>Brenets-Locle</b> Brenets . . . D 6 35 7 48 11 10 1 25 2 30 3 35 4 45 5 7 10 9 40 Locle . . . A 6 50 8 3 11 25 1 40 2 45 3 50 4 5 10 7 25 9 35		
	<b>Besançon-Neuchâtel</b> Besançon D — — 4 8 — — 5 56 9 15 — — 1 50 — — 6 30 Morteau — — — 6 49 — — 9 6 13 18 — — 4 40 6 45 9 45 Locle 5 15 7 26 8 15 10 20 11 45 1 52 3 — — 5 27 50 10 30 Ch.-de-F. A 5 37 7 48 8 37 10 42 12 7 2 44 3 22 5 44 8 12 10 42 Neuchâtel D 5 47 8 44 — — — 12 18 2 20 — — 5 55 8 21 — — A 7 6 10 — — — — 1 35 3 36 — — 7 44 9 40 — —		<b>Chaux-de-Fonds-Berne</b> Ch.-de-F. D 5 40 8 30 10 40 5 12 20 2 40 3 50 6 50 Renan 5 56 8 49 10 22 12 39 2 56 4 9 7 25 St-Imier 6 12 9 5 10 38 12 57 3 12 4 25 7 25 Bienna A 7 20 10 20 11 53 2 20 4 13 5 50 8 45 Berne 9 8 14 57 1 20 — — 5 38 7 47 10 20		<b>Chaux-de-Fonds-Ponts</b> Ch.-de-F. 6 10 6 50 1 5 5 50 9 45 Corbatière 6 31 8 10 1 26 6 10 10 5 Sagne 6 46 8 23 1 41 6 23 10 18 Cavadres 6 55 8 31 1 50 6 31 10 26 Pts.-Martel 7 4 8 39 1 59 6 39 10 34 Ponts 7 10 8 45 2 5 6 45 10 40		<b>POSTES</b> Départs pour M M S Breuleux . . . — 10 — — Saignelégier 4 50 10 — 6 40 Planchettes . . . — — — 4 — Maiche . . . — — — 3 45 Arrivées de M S S Breuleux . . . 8 20 — — Saignelégier 8 20 3 20 7 50 Planchettes . . . 8 15 — — Maiche . . . 10 45 — —
<b>Neuchâtel</b> Neuchâtel D — 6 — 8 — — — 10 40 — — 1 57 4 5 — — 7 55 Ch.-de-F. A 7 33 9 32 — — — 12 12 — — 3 30 5 36 — — 9 32 Locle D 6 40 7 48 9 42 11 10 12 20 1 25 3 40 5 44 7 10 9 40 Morteau A 7 — 8 8 10 2 11 30 12 40 1 43 4 — 6 47 30 10 — — Besançon 5 11 8 36 11 — — — 1 24 — — 39 — — 8 47 — — 7 24 11 2 1 20 — — 3 26 — — 8 47 — —		<b>Berne-Chaux-de-Fonds</b> Berne D 4 50 7 25 9 15 11 10 1 25 3 25 6 — 7 40 Bienna 6 8 9 5 10 30 1 — 2 50 4 35 7 22 8* 45 St-Imier 7 49 10 41 11 39 2 34 4 22 5 57 8 55 10 10 Renan 8 7 10 59 11 56 2 55 4 39 6 15 9 12 10 30 C.-d-F. A 8 30 11 20 12 15 3 16 5 — 6 35 9 35 10 52		<b>Ponts</b> Pts.-Martel 4 35 7 25 11 50 3 25 7 20 Ch.-de-F. 4 41 6 31 11 56 3 32 7 26 Cavadres 4 50 6 40 12 5 3 42 7 35 Sagne 4 57 6 47 12 12 3 50 7 42 Corbatière 5 14 7 4 12 29 4 9 7 59 Ch.-de-F. 5 30 7 20 12 45 4 25 8 15		<b>ABONNEMENTS</b> Un an . . . . . Fr. 10 — Six mois . . . . . 5 50 Trois mois . . . . . 3 — Abonnement par mois, 1 — payable d'avance. <b>ANNONCES</b> 10 cts. la ligne ou son espace. Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes 60 cent. pour trois fois.	

## MEMENTO

Jendi 25 juin

- Referendum. — Réunion des citoyens s'intéressant à la question du referendum à 8 1/2 heures du soir au Foyer du Casino.
- Chambre syndicale des patrons et ouvriers graveurs et guillocheurs. — Assemblée générale à 8 h. du soir au local.
- Club de la Pive. — Séance à 8 1/2 h. du soir, au Sapin.
- Union chorale. — Répétition à 8 1/2 h. du soir, au local.
- Société fédérale de gymnastique Ancienne Section. — Réunion des vieux gymnastes à 8 h. du soir, à la petite Halle.
- Société de Gymnastique d'hommes. — Exercices à 8 1/2 h. du soir, à la grande Halle.
- Deutscher Gemischter Kirchen-Chor. — Gesangstunde, Abends 8 1/2 Uhr im Lokal.

Vendredi 26 juin

- La 17 Lignes. — Assemblée générale à 8 heures précises du soir au local.

## SOMMAIRE

- La catastrophe de Mönchenstein. — La police politique devant le Conseil national. — Nouvelles étrangères. — Confédération suisse. — Nouvelles des cantons. — Chronique jurassienne. — Chronique locale. — Feuilleton: Indiana.

## La catastrophe de Mönchenstein

M. Marti, directeur du J.-S., a été violemment pris à partie dans les *Basler Nachrichten* de dimanche, à propos du vote de confiance que son conseil d'administration lui avait donné vendredi. C'est une lugubre farce, dit le journal bâlois, autant de la part du directeur qui a fait à Mönchenstein une seule apparition très courte que de la part du Conseil d'administration, qui n'a pas le droit d'émettre semblable vote à pareil moment.

L'enquête, à peine commencée, n'a en effet encore rien révélé qui puisse permettre telle ou telle conclusion. C'est ce qu'aura senti M. Marti, car il télégraphie avoir décliné le vote de confiance. Il assure de plus que la direction se justifiera en temps et lieu des mesures qu'elle a ordonnées pour débayer le lit de la Birse et retrouver les cadavres, et qu'elle se borne à constater que vendredi soir déjà on savait qu'il n'y avait plus de corps dans la Birse.

M. Marti évalue à 72 le nombre des morts; c'est l'évaluation donnée déjà par le chef d'exploitation de la compagnie mardi dernier; mais la compagnie ne pouvait pas lutter contre les exagérations du public et des journaux.

C'est sur la demande de la compagnie que le département fédéral des chemins de fer est intervenu vendredi dernier.

— Vous m'avez fait tort à tous égards, dit en terminant la dépêche de M. Marti, et cela dans un moment où je suis pour ainsi dire sans défense.

Dans une lettre au Conseil d'Etat de Bâle, M. Marti demande une liste des disparus qui, à l'avis du Conseil, auraient réellement péri, et une autre liste des personnes ou corps employés au sauvetage qui ont mérité les remerciements, et peut-être une indemnité de la direction.

Un rapport provisoire de MM. les professeurs Ritter et Tetmayer, daté du 20 juin et adressée à M. Welti, se termine ainsi:

Il est encore douteux que l'on puisse arriver à établir avec certitude la cause de l'accident. Jusqu'à présent, nous ne pouvons le mettre sur le compte ni du

mode de construction du pont, ni de la qualité du fer. On ne peut établir non plus avec certitude qu'il y a eu déraillement et que ce déraillement a amené la chute du pont. La situation des barrières et la position des deux locomotives font paraître cependant une (?) des explications possibles comme probable. Mais ce ne sera que lorsque les parties restées sous l'eau auront été retirées et examinées soigneusement que l'on pourra voir si notre présomption se justifie.

Les *Basler Nachrichten* ont répondu à M. Marti. Celui-ci a bien repoussé un ordre du jour de confiance affirmant que la direction du J.-S. avait fait tout son devoir, mais il a accepté une autre proposition exprimant simplement la confiance en la Direction et l'assurance qu'elle ferait son devoir dans les circonstances actuelles.

Mais que fait M. Marti du reproche à lui adressé de n'avoir pas été sur les lieux dimanche, de n'y avoir pas organisé lui-même les secours et de n'avoir pas veillé à leur mise en action? Que fait-il de l'affirmation des journaux que 40 ouvriers italiens étaient dans le premier wagon? Plus encore, dit le journal bâlois, comment se fait-il que la composition du train telle qu'elle a été communiquée à la presse, ne corresponde pas avec les résultats des travaux de déblaiement? Maintenant on prétend qu'il y a dans le lit de la Birse moins de wagons que cela n'était annoncé. Est-ce possible? Dans l'administration du J.-S. le contrôle de la composition des trains est-il aussi négligé que celui de la solidité des ponts?

Enfin, pourquoi M. Marti n'a-t-il pas, dès le 14 juin, donné à M. Dumur, membre de la direction du J.-S. le mandat de faire tout ce qu'il a fait depuis le 18 sur l'ordre du Département des chemins de fer? M. Dumur avait, par lui-même déjà, tous les pleins pouvoirs que l'autorité fédérale lui a confiés. Il était inutile que M. Marti allât les demander pour lui à M. Welti.

## La police politique devant le Conseil national

Le Conseil national a discuté hier matin la gestion du département de justice et de police qui avait dû être ajournée jusqu'à aujourd'hui pour divers motifs.

A ce sujet, M. Jeanhenry, rapporteur, a parlé de la police politique.

S'appesantissant sur ce dernier point, l'orateur rappelle que la police politique est aussi ancienne que la Constitution de 1848. Mais, il y a deux ou trois ans, sous l'empire de certains événements, le Conseil fédéral a cru nécessaire de renforcer l'organisation de la police politique pour surveiller les agissements des anarchistes et autres agitateurs étrangers, et l'on a créé dans ce but le ministère public fédéral. Le titulaire de cette nouvelle fonction a deux missions, une mission judiciaire et une mission administrative. Il est officier de la police fédérale.

C'est cette seconde qualité de ministère public qui a donné lieu aux suspicions de la presse.

Pour rassurer l'opinion, nous avons demandé à voir les actes de la police politique. Le Conseil fédéral s'est mépris sur nos intentions; il a craint que nous ne commettions des indiscretions. Il a refusé

d'abord de déférer à notre demande. Nous avons alors expliqué au Conseil fédéral que notre unique but était de dissiper les inquiétudes que faisait naître l'exercice de la police politique au point de vue des droits des nationaux. Le Conseil fédéral s'est alors décidé à nous communiquer le dossier.

En conséquence, hier, nous nous sommes rendus, MM. Decurtins, Stössel et moi, au parquet du ministère public. Le procureur général et son secrétaire ont mis sous nos yeux tout le dossier, même les photographies et le livre noir. Les documents nous ont été fournis en abondance, et nous sommes arrivés à la conviction qu'on ne pouvait pas procéder plus correctement. Le bureau du procureur général tient une comptabilité exacte de tous les éléments malsains qui existent en Suisse. Cela n'implique pas la nécessité pour le Conseil fédéral de poursuivre les investigations et de molester les citoyens sur lesquels on a pris des renseignements. Mais cette concentration de renseignements est nécessaire; elle est l'essence même de la police.

Nous nous sommes demandé cependant si la police ne s'étendait pas trop dans le domaine des libertés et des droits des citoyens. L'incident Geiser, en particulier, a fait croire à des abus; mais l'interrogatoire de ce citoyen à son domicile, à Genève, a été l'œuvre d'un agent maladroit.

La Commission est dès lors arrivée à la conviction que la police politique fédérale se maintient dans les limites des libertés constitutionnelles des citoyens et qu'elle ne s'occupe que des étrangers.

M. Decurtins rapporteur allemand, parle dans le même sens.

M. Vogelsanger (Zurich) motive son postulat par lequel il invite le Conseil fédéral à veiller à ce que l'application de la loi sur le ministère public de la Confédération se maintienne dans les limites de la police des étrangers et ne donne pas lieu à des empiètements sur les libertés constitutionnelles des citoyens suisses.

L'orateur énumère certains cas où l'on est allé trop loin et notamment les perquisitions faites au domicile de M. Conzett lors de la suppression du *Sozial-Demokrat*. Il estime qu'on devrait avoir l'œil sur les coalitions internationales des capitalistes accapareurs beaucoup plus que sur l'internationale ouvrière.

M. Jeanhenry combat le postulat de M. Vogelsanger.

M. Jeanhenry dit qu'on ne peut voter pour faire plaisir aux gens une résolution qui ne répond pas à la vérité des faits. On peut servir plus utilement les ouvriers. M. Vogelsanger ferait mieux de prendre acte des déclarations de la commission et de retirer son postulat, inutile et même dangereux, parce qu'il aurait pour résultat d'égarer l'opinion.

M. Ruchonnet constate l'absolue inutilité du postulat de M. Vogelsanger. La commission a tout vu. On connaît ses conclusions. Une fois, par hasard, on aura donc pu dissiper un fantôme. En réalité, le procureur général a apporté de l'ordre et de la sûreté dans le service et il représente pour les citoyens une garantie de plus.

Le seul accroc est venu du fait d'un agent de police genevois, qui a sottement agi et interrogé un Zurichois

qu'il prenait pour un Allemand. C'est une erreur d'un subalterne qui n'a pas de conséquence ; toutes les administrations sont exposés à ces accidents. On ne comprendrait pas, les choses étant ainsi, que M. Vogelsanger maintint son postulat. L'assemblée fédérale et le Conseil fédéral ont donné assez de gages d'intérêt aux ouvriers pour qu'ils fassent crédit d'un peu de confiance à ceux qui dirigent une institution difficile, destinée à protéger la patrie et qui n'ont pas recherché, mais accepté par devoir cette tâche délicate.

M. Vogelsanger retire son postulat.

Telles sont les délibérations que nous apportent, ce matin, les feuilles bourgeoises à l'égard de cette discussion au sujet de la police politique.

Nous saurons bientôt par les journaux ouvriers de langue allemande, si elles sont conformes à la réalité.

## Nouvelles étrangères

### France

*Fin de la grève des tramways à Bordeaux.* — Les commissions du conseil municipal se sont réunies à quatre heures à l'Hôtel de Ville et se sont constituées en assemblée arbitrale dans le différend pendant entre la Compagnie des tramways et les grévistes. Etant donné que la Compagnie cède en ce qui concerne le tarif de 1883, il ne restait plus à résoudre que la question de la réduction à douze heures de la journée de travail.

Il était certain que ces deux questions une fois tranchées, l'accord entre les grévistes et la Compagnie ne devait pas tarder à s'établir ; mais il fallait trouver une somme de 49,000 francs environ, nécessaire pour assurer la journée de douze heures.

Pour arriver à ce résultat, l'assemblée communale a voté l'imposition de 5 centimes supplémentaires pour tous les tickets de correspondance utilisés par le public. Grâce à cette ressource et à cette combinaison, la Compagnie s'engage à assurer la réduction de la journée à douze heures et à créer un service d'abonnements.

L'entente a eu lieu à 7 heures du soir, à l'Hôtel de Ville, dans le cabinet du maire, et d'un commun accord il a été décidé que le travail serait repris le lendemain matin, à 9 heures.

La grève est finie ; mais le 22 juin a été à Bordeaux une rude journée.

### Italie

*La Triple-Alliance.* — Le *Secolo*, de Milan, répondant à un article dans lequel le *Fanfulla* avait tenté de rendre ridicule le manifeste du cercle radical, dirigé contre la Triple-Alliance, s'exprime en ces termes :

« Ce que le *Fanfulla* ne dit pas, c'est que MM. di Rudini et Luzzati, ainsi que presque tous leurs collègues du cabinet, ont senti la nécessité de modifier la politique étrangère qui appauvrit le pays et qui en outre nous menace des dangers d'une guerre qui ne nous regarde point et qui ne peut être que funeste pour nous, quelle qu'en soit l'issue. »

« Les ministres ont cédé aux menaces absolues et

précises du Quirinal. C'est pourquoi les traités d'alliance n'ont pas été publiés, contrairement à l'article 5 de la Constitution.

« La Triple-Alliance n'est pas une alliance de peuples, mais une ligue de monarches, dirigée contre les peuples et conclue en dépit du gouvernement italien lui-même. »

### Suède

*Douanes.* — On écrit de Stockholm à la *Feuille officielle suisse du commerce* :

La discussion du projet de tarif douanier pour l'exercice du 1er juillet 1892 a eu lieu au Storting pendant les premiers jours de juin, et n'a été close que le lundi 8 dans la soirée, après un total de sept séances.

Comme l'ont fait observer les journaux norvégiens et suédois, c'était la première fois que les principes du libre-échange et du protectionnisme entraînaient au Storting dans une lutte corps à corps, ajournée du reste d'année en année.

Le parti du libre-échange l'a emporté sur toute la ligne.

Toutes les tentatives de protection agricole et industrielle ont échoué devant une majorité parfois peu considérable, mais compacte. Il n'est donc plus question de droits sur les grosses viandes, le porc, le sain-doux, les œufs, etc.

En outre, un certain nombre de dégrèvements essentiels ont été opérés sur les droits d'entrée d'articles de consommation journalière (sucre 40 öre à 30 öre ; proposition de la commission : 20 öre ; pétrole de 10 à 5 öre, etc. L'année dernière, le café avait été fortement dégrévé).

Le Storting n'est toutefois pas allé aussi loin que sa commission, et les dégrèvements résolus ne produiront sur le budget qu'une diminution de 2,000,000 de couronnes au lieu des 3,420,000 couronnes prévues par la dernière.

Il est à peine besoin de dire que la droite a généralement été pour la protection.

### Etats-Unis

*Un aliéné.* — Un passager de troisième classe du vapeur la *Bretagne*, nommé Joseph Fourrière, dans un accès d'aliénation mentale, a jeté par dessus bord son fils de cinq ans. L'enfant a péri.

On s'empara aussitôt du forcené, qui fut mis aux fers, afin de l'empêcher de jeter ses autres enfants à la mer.

Arrivé à New-York, il a été remis entre les mains de la police, qui le réembarquera pour la France sur la *Bretagne*, qui repartira d'ici samedi prochain.

*Déraillement.* — Un train d'excursion a déraillé près de Dover (Ohio). Une personne a été tuée et une cinquantaine ont été blessées, dont plusieurs grièvement. Sept wagons ont été détruits.

### Chine

*Les incidents de Wuhu.* — Les journaux de Chine donnent les premiers renseignements sur les incidents de Wuhu. Voici ce qui se serait passé : une femme s'étant plainte de la disparition de ses trois enfants, on

il offrit tout sa fortune, et son château de Bellerive, et ses rentes d'Angleterre, et la vente de ses plantations aux colonies, le colonel fut inflexible ; son amitié pour Ralph avait diminué : il ne voulait plus rien lui devoir. Ralph, avec l'esprit et l'adresse de Raymon, eût pu le fléchir peut-être ; mais quand il avait nettement déduit ses idées et déclaré ses sentiments, le pauvre baronnet croyait avoir tout dit, et il n'espérait jamais faire rétracter un refus. Alors il affirma Bellerive, et suivit M. et Mme Delmare à Paris, en attendant leur départ pour l'Île-Bourbon.

Le Lagny fut mis en vente avec la fabrique et les dépendances. L'hiver s'écoula triste et sombre pour madame Delmare. Raymon était bien à Paris, il la voyait bien tous les jours ; il était attentif, affectueux ; mais il restait à peine une heure chez elle. Il arrivait à la fin du dîner, et en même temps que le colonel sortait pour ses affaires, il sortait aussi pour aller dans le monde. Vous savez que le monde, c'était l'élément, la vie de Raymon : il lui fallait ce bruit, ce mouvement, cette foule pour respirer, pour ressaisir tout son esprit, toute son aisance, toute sa supériorité. Dans l'intimité, il savait se faire aimable ; dans le monde, il redevenait marquant. Et alors ce n'était plus l'homme d'une coterie, l'ami de tel ou tel autre, c'était l'homme de génie qui appartient à tous et pour qui la société est une patrie.

Et puis Raymon avait des principes, nous vous l'avons dit. Quand il vit le colonel lui témoigner tant de confiance et d'amitié, le regarder comme le type de l'honneur et de la franchise, l'établir comme médiateur entre sa femme et lui, il résolut de justifier cette confiance, de mériter cette amitié, de réconcilier ce mari et cette femme, de repousser toute préférence de la part de l'une qui eût pu porter préjudice au repos de l'autre. Il redevenit moral, vertueux et philosophique. Vous verrez pour combien de temps.

répandit le bruit que les jésuites les avaient tués pour faire des médicaments avec les yeux de ces petits Chinois. La population se jeta alors sur l'église des pères, y mit le feu et incendia en même temps plusieurs maisons dépendant de la mission, puis elle attaqua le consulat d'Angleterre, et le consul fut obligé de s'habiller en coolie pour s'échapper.

La communauté européenne passa ainsi de mauvais moments, d'autant plus que l'attitude de l'autorité chinoise n'était rien moins que rassurante ; mais enfin trois canonnières chinoises apparurent, tirèrent à blanc et dégagèrent les abords de la douane où s'était réfugiée la colonie européenne. Peu après, l'avis français l'*Inconstant* arrivait sur les lieux.

## Confédération suisse

**Négociations commerciales.** — Le Conseil fédéral a adopté hier les instructions à donner à ses délégués à Vienne pour la seconde lecture des tarifs conventionnels. Aux négociations à Berne, il y aura probablement deux sortes de conférences :

1° Celles où l'Italie se trouvera en présence de l'Allemagne ;

2° Celles où l'Italie négociera sur une base générale, convenue en commun, avec chacun des Etats. Ces négociations visent l'élaboration de trois traités de commerce distincts, dans lesquels l'Italie sera chaque fois une des deux parties contractantes.

**Société suisse de pompiers.** — Lundi a eu lieu à Berne l'assemblée des délégués. Etaient représentées 42 sections par 70 délégués. L'assemblée a approuvé les comptes et le rapport de 1890. Le bilan de la fortune sociale boucle par un excédent de recettes de 753 fr. La Société a payé en 1890 pour 176 cas d'indemnités 20,087 fr.

**Fêtes jubilaires.** — Les travaux de préparation des fêtes des 1er et 2 août prochain à Schwytz, sont en pleine activité. Des ateliers spéciaux de couturières et d'armuriers ont été établis. Les costumes avancent et seront terminés bien avant la fête. La maison Benziger et Cie, d'Einsiedeln est chargée de l'exécution de la carte de fête, d'après le projet du greffier cantonal Styger. Les étiquettes pour vins d'honneur ont été confiées à la lithographie Kälin, à Schwytz.

Les partitions scéniques vont être sous peu présentées à la Commission fédérale par leurs auteurs MM. Bommer, professeur, Kälin, directeur de la Chancellerie et Marty. Les diverses sociétés théâtrales des cantons primitifs ont pris sur elles l'exécution de la plupart des groupes, ainsi celle d'Arth représentera la scène de la pomme de Tell, celle de Steinen, l'acte héroïque de l'avoyer Wengi, de Soleure ; la Société de la Suisse primitive, à Zurich, s'est chargée du groupe de la découverte du cadavre de Winkelried, etc., etc.

**Monument de Tell.** — La 8me liste des dons vient de paraître, elle accuse une somme de 4198 fr. 05.

Indiana, qui ne comprit pas cette conversion, souffrit horriblement de se voir négligée ; cependant elle eût encore le bonheur de ne pas s'avouer la ruine entière de ses espérances. Elle était facile à tromper ; elle ne demandait qu'à l'être, tant sa vie réelle était amère et désolée. Son mari devenait presque insociable. En public, il affectait le courage et l'insouciance stoïque d'un homme de cœur ; rentré dans le secret de son ménage, ce n'était plus qu'un enfant irritable, rigoriste et ridicule. Indiana était la victime de ses ennuis, et il y avait nous l'avouons, beaucoup de sa faute. Si elle eût élevé la voix, si elle se fût plaint avec douceur, mais avec énergie, Delmare, qui n'était que brutal, eût rougi de passer pour méchant.

Rien n'était plus facile que d'attendrir son cœur et de dominer son caractère, quand on voulait descendre à son niveau et entrer dans le cercle d'idées qui étaient à portée de son esprit. Mais Indiana était raide et hautaine dans sa soumission. Elle obéissait toujours en silence ; mais c'étaient le silence et la soumission de l'esclave, qui s'était fait une vertu de la haine et un mérite de l'infortune. Sa résignation, c'était la dignité d'un roi, qui accepte des fers et un cachot plutôt que d'abdiquer sa couronne et de se dépouiller d'un vain titre. Une femme de l'espèce commune eût dominé cet homme d'une trempe vulgaire ; elle eût dit comme lui, et se fût réservé le plaisir de penser autrement ; elle eût feint de respecter ses préjugés, et elle les eût foulés aux pieds en secret ; elle l'eût caressé et trompé. Indiana voyait beaucoup de femmes agir ainsi ; mais elle se sentait si au-dessus d'elles, qu'elle eût rougi de les imiter. Vertueuse et chaste, elle se croyait dispensée de flatter son maître dans ses paroles, pourvu qu'elle le respectât dans ses actions.

(A suivre).

# INDIANA

par GEORGES SAND

## TROISIÈME PARTIE

Raymon fut tenté d'avoir peur de ce sangfroid et de prendre au mot de ces folles menaces ; et puis il se retrancha sur l'opinion où il était qu'Indiana ne l'aimait point, et qu'elle appliquait maintenant à sa situation l'exagération de sentiments qu'elle avait puisée dans les livres. Il s'évertua à l'éloquence passionnée, à l'improvisation dramatique, afin de se maintenir au niveau de sa romanesque maîtresse, et il réussit à prolonger son erreur. Mais pour un auditeur calme et impartial, cette scène d'amour eût été la feinte théâtrale aux prises avec la réalité.

L'enflure des sentiments, la poésie des idées chez Raymon, eussent semblé une froide et cruelle parodie des sentiments vrais qu'Indiana exprimait si simplement : à l'un l'esprit, à l'autre le cœur.

Raymon, qui craignait pourtant un peu l'accomplissement de ses promesses s'il ne minait pas avec adresse le plan de résistance qu'elle voulait élever, lui persuada de feindre la soumission ou l'indifférence jusqu'au moment où elle pourrait entrer en rébellion ouverte. Il fallait, lui dit-il, qu'ils eussent quitté le Lagny afin d'éviter le scandale vis-à-vis des domestiques, et la dangereuse intercession de Ralph dans leurs affaires.

Mais Ralph ne quitta point ses amis malheureux. En vain

ce qui porte à 53,950 fr. le chiffre total des sommes recueillies.

**L'assemblée fédérale du Central.** — Après un rapport du président de la direction, M. Weissenbach, l'assemblée générale des actionnaires du Central réunie hier à Bâle a ratifié à l'unanimité la vente de la ligne à la Confédération.

Le rapport et les comptes sont approuvés. Dividende 32 fr. Actions représentées 58,457. Voix émises 5,757. En remplacement de M. Schuster-Burkhardt, M. le Dr Vischer a été élu à l'unanimité président du Central. Nouveaux membres du conseil d'administration: Grafenried, Berne; von Dulong, Berlin; Hoffmann, ministre d'Etat, Berlin; Dr Siemens, Berlin; Goldberger, Berlin. M. Weissenbach, Bâle, est confirmé comme président de la direction.

**Cher et mauvais.** — Le conseiller national Vogelsanger a transmis au *Grutli* le tableau des indemnités perçues par les agents envoyés au Tessin par la Confédération.

A tout seigneur tout honneur. M. Künzli, commissaire fédéral, a eu pour sa part 14,369 fr. pour le temps qui s'est écoulé du 11 septembre à fin 1890! Excusez du peu! 5,000 fr. par mois!

Le procureur général de la Confédération a reçu 5,200 fr., les deux juges d'instruction ont été payés l'un 2,321 fr. 20; l'autre qui était professeur 4,425; leur secrétaire, qui percevait en même temps un superbe traitement de la Gothardbahn, 4,070 francs.

Il ne faut pas s'étonner que les occupations fédérales soient si ardemment convoitées dans certaines sphères.

**Amnistie.** — Dans la question de l'amnistie, le Conseil des Etats a décidé, à l'appel nominal et par 30 voix contre 11, de ne pas entrer en matière.

Les onze membres du Conseil des Etats qui ont voté en faveur de l'amnistie sont:

Les deux députés de Berne: MM. Egli et Lienhard; Soleure: MM. von Arx et Munzinger; Vaud: MM. Jordan-Martin et Ruchet; Neuchâtel: MM. Cornaz et Robert; Le député de Bâle-Campagne: M. Stutz. Plus MM. Kellersberger (Argovie) et Peter Zweifel (Glaris).

## Nouvelles des cantons

**Berne.** — *Visite des ponts.* — Le directeur des travaux publics a informé le Conseil exécutif qu'en date des 26 mai et 17 juin courant, il a adressé aux ingénieurs d'arrondissement une circulaire les invitant à visiter sans retard tous les ponts en fer du canton et à prendre les mesures nécessaires pour remédier aux défauts qu'ils pourront découvrir, ou à envoyer dans ce but un rapport et des propositions.

**Zurich.** — *Inspection.* — La Compagnie du Nord-Est a décidé de faire inspecter immédiatement tous les ponts de fer de ses lignes.

— *Nominations.* — M. Curti, ancien landammann de St-Gall a été nommé directeur du pénitencier, et M. Kern, de Bülach, inspecteur cantonal des fabriques.

**Fribourg.** — *Détournements.* — On ne parle à Bulle que de l'arrestation du notaire Favre, qui avait joui jusqu'ici de la confiance générale. Favre s'est rendu coupable, paraît-il, de nombreux détournements au préjudice de ses clients; le total de ces détournements dépasserait 300,000 fr.

**Bâle.** — *Catastrophe de Mönchenstein.* — M. Dumur, membre de la direction du Jura-Simplon, a envoyé aux *Basler Nachrichten* en date du 23 juin, une lettre dont voici quelques passages:

« A la rédaction des *Basler Nachrichten*  
Bâle.

Me conformant à l'invitation exprimée dans votre numéro de ce jour (mardi, n. 167), je vous prie d'insérer ce qui suit dans votre journal en réponse à vos questions me visant personnellement:

1. J'ai pris la direction des travaux de déblaiement, sur le lieu de la catastrophe de Mönchenstein, à partir de lundi matin à 9 heures. Je prends l'entière responsabilité de cette direction. Faute de temps, je ne puis discuter aujourd'hui sur l'opportunité et les longueurs de la direction des travaux.

2. Ce n'est que mercredi que m'a été confiée la direction militaire.

3. La direction technique des travaux de déblaiement est demeurée la même depuis le commencement jusqu'à maintenant.

4. Les travaux de déblaiement ont tous été exécutés

selon les mesures que vous appelez d'une « faiblesse dérisoire » et avec des « moyens insuffisants »...

Les ouvriers ne nous ont pas fait défaut un seul instant; nous n'aurions pas pu en utiliser un nombre plus grand pour une marche plus sûre des travaux.

6. La commission d'experts désignée sur ma demande par le Conseil fédéral pour examiner les travaux jusqu'ici exécutés et leur continuation s'est déclarée complètement d'accord avec toutes nos mesures.

7. La composition du train écroulé a été établie déjà dans la matinée du lundi et communiquée aux autorités de surveillance présentes.

**Vaud.** — *Un truc.* — Un individu qui n'est pas emprunté de gagner facilement sa vie, c'est un soi-disant ouvrier de la Chaux-de-Fonds qui se présentait ces jours derniers chez les maîtres d'état de Vevey pour y chercher du travail.

Il se donnait pour un ouvrier non syndiqué et demandait qu'on lui avançât une pièce de 2 francs pour retirer ses effets à la gare.

Le truc lui réussit deux ou trois fois jusqu'au moment où la police mit fin à ce stratagème en le fourrant en prison.

**Genève.** — *Referendum.* — Le chiffre total des signatures recueillies par le comité de referendum contre le tarif des péages atteignait, hier au soir, le chiffre de 4375.

— *Fête de St-Jean.* — Des détonations ont annoncé ce matin de bonne heure, dans le quartier de St-Jean, la fête annuelle qui se célèbre fort simplement: une demi-douzaine de mortiers placés sous le pont de la Coulouvrenière et quelques drapeaux sur les bateaux à laver.

Dans les cafés, un peu plus d'animation que les autres jours. Les « lavandières » ont fait les « dix heures » un peu plus complètement que les autres jours. Elles étaient attablées en plein vent, sur le quai, devant d'énormes jambons, dont elles coupaient directement de gros morceaux, puis du gruyère, de la « pomme » et une pichollette supplémentaire. Ces braves femmes dévoraient tout cela en conscience, tressautant joyeusement aux détonations des mortiers, et suivant d'un œil presque attendri les mouvements des drapeaux flottant au vent.

## Chronique jurassienne

**Plagne.** — Ces derniers jours, dans un café de Plagne, deux jeunes gens s'exerçaient à la lutte suisse. Dans un faux mouvement, l'un d'eux se fractura la jambe. Il a été transporté à l'hôpital de Bienne.

**Tramelan.** — Hier après midi, l'autorité municipale a procédé à la levée du cadavre d'un vieillard, veuf âgé de 75 ans, qui avait mis fin à ses jours par la pendaison dans la forêt à proximité de la carrière du Chalet. Une lettre trouvée sur le corps fait supposer que la funeste résolution du malheureux doit être attribuée à des chagrins domestiques.

## Chronique locale

**L'assemblée du Casino.** — Nous rappelons que ce soir aura lieu au Foyer du Casino une réunion populaire de tous les partisans du referendum contre le nouveau tarif des péages. L'heure est venue d'agir énergiquement, d'associer la manifestation de la Chaux-de-Fonds à celles des autres contrées industrielles suisses, menacées dans leur existence économique, de recueillir des signatures en grand nombre pour demander que les taxes votées par les Chambres soient soumises au peuple dans son ensemble.

Il ne s'agit pas aujourd'hui d'une question politique, mais bien de l'une de celles qui nous intéressent tous parce qu'elle porte sur les objets indispensables à notre alimentation. C'est pourquoi nous convions au Casino les citoyens à quelque parti qu'ils appartiennent.

La Chaux-de-Fonds a toujours été libre-échangiste; elle ne veut pas d'augmentation sur le prix du pain, de la viande, des vêtements, parce que les salaires de l'industrie sont déjà insuffisants. Elle doit protester contre les tendances contraires à son principe et à ses intérêts. Elle doit pétitionner en masse.

Nous espérons que cet appel sera entendu et que l'assemblée de ce soir prouvera l'importance que notre localité attache à la question à l'ordre du jour.

## Dernières nouvelles

**Londres,** 24 juin. — Le nombre des décès causés par l'influenza la semaine dernière est de 182. Le nombre des décès par suite de maladies des voies respiratoires est de 439, soit le double de la moyenne ordinaire.

**Weimar,** 24 juin. — Le dix-neuvième congrès des médecins allemands compte 95 délégués, représentant 148 corporations. Il a adopté une résolution demandant au gouvernement de présenter une loi obligeant tout jeune médecin, avant d'exercer sa profession, à un stage d'un an comme assistant dans un hôpital.

**Rennes,** 24 février. — Un terrible accident est arrivé dans les carrières de Pontréan. Sous l'action des pluies, un éboulement considérable s'est produit engloutissant sept ouvriers. Trois ont été retirés, gravement mutilés; pour deux d'entre eux, une amputation sera nécessaire. Quatre ouvriers sont encore ensevelis dans les décombres. La population est douloureusement impressionnée par cette catastrophe.

**Paris,** 24 juin. — *Chambre.* M. Chiché, député boulangiste de Bordeaux, où la compagnie des tramways est anglaise, dépose une proposition portant qu'aucune entreprise de transport en commun ne pourra être exploitée dorénavant que par des sociétés françaises. M. Chiché réclame l'urgence qui est repoussée.

La Chambre a commencé la discussion du projet approuvant l'acte de la conférence de Bruxelles relative au Congo, MM. Félix Faure et Deloncle combattent la convention, prennent vivement parti pour l'Angleterre qui veut rétablir le droit de visite.

## Dépôts de la SENTINELLE

### LOCLE

François Dubois, Magasin de cigares et tabac, Place du Poids public.  
Ryf-Stolberger, Epicerie, Quartier neuf 55.  
Boni-Rossi, négociant.  
Paul Porchat, Magasin de cigares et tabac.

### CHAUX-DE-FONDS

Brandt, Epicerie, Demoiselle, 2.  
Colomb, Epicerie, Charrière, 14.  
Egli, Epicerie, Progrès, 77.  
Léon Gabus, rue de la Demoiselle 132.  
Châtelain-Nardin, Magasin de cigares, Parc 64.  
Kohler, au Planteur, Léopold-Robert.  
Paux Arthur, Magasin de cigares, Versoix 1.  
Richard, Epicerie, rue de la Serre.  
Wælti, Epicerie et Boulangerie, Puits 21.  
Winterfeld, Epicerie, Léopold-Robert.  
Kiosque, Place de l'Hôtel-de-Ville.  
Bureau de la « Sentinelle », Stand 6, maison du Guillaume-Tell.  
Arnold Muller, Collège 18, en face la brasserie Barben.

### BIENNE

Kiosque à journaux.

### NEUCHÂTEL

Mme Guyot, libraire.  
Kiosque à journaux.

**COMMISSION D'INITIATIVE**  
pour la fondation d'une Société anonyme par actions

Caisier:  
Jacob WELTI,  
Société générale d'imprimerie  
Président:  
James PERRENOD.

**PROMESSE DE SOUSCRIPTION D'ACTION**

Je soussigné, m'engage à souscrire action à la Société générale d'imprimerie et d'en opérer les versements de la manière suivante :

Cinq francs par action le 30 juin 1891. — Cinq le 31 juillet 1891.  
— Cinq le 31 août 1891. — Cinq le 30 septembre 1891.

Donniche  
Signature

Cette promesse n'est valable que si le capital est intégralement souscrit. Les promesses de souscription d'actions de cent francs seront envisagées comme promesses pour cinq actions de 20 francs. Aucun encaissement ne peut être opéré, avant constitution intégrale du capital et sans la signature du président et du caissier sur reçus spéciaux.

**FÉDÉRATION SUISSE**  
des ouvriers  
repassers, démonteurs & remonteurs

Chers collègues,

En vertu de l'article 46 de nos statuts fédératifs, et sur un rapport de la section du Locle, nous avons le regret de vous annoncer que

**M. Edouard Cléménçon**

membre de notre association, s'est engagé comme remonteur chez

**Edouard Quartier**  
aux Brenets

lequel est à l'interdit depuis plusieurs mois, et qu'il persiste à y travailler malgré les avis réitérés que nous lui avons adressés dans le but de lui rappeler ses devoirs de sociétaire. Nous laissons le soin aux ouvriers de qualifier ce procédé.

Chaux-de-Fonds, 9 juin 1891.

526 **Comité central.**

**ASSOCIATION SYNDICALE**  
des ouvriers  
repassers, démonteurs & remonteurs

Nos collègues sont avertis de ne pas s'engager au mois ou aux pièces, avec M. JACOT, Paul, fabricant d'horlogerie, 66, rue Léopold Robert. Tous ceux qui accepteraient les conditions de travail qu'il impose à ses ouvriers, seraient mis à l'index.

Pour le Comité :  
Les Vice-Présidents.

**M<sup>lle</sup> Lina Knuss-Stalder**  
28, Sombaille, 28  
Demande linge à blanchir

Chemises de Dames, 10 cent. par pièce.  
Chemises de Messieurs, en couleur, repassées, 20 cent. par pièce.  
Linge de cuisine et de toilette, 5 cent. par pièce.  
Serviettes, 30 cent. la douzaine.  
Mouchoirs de poche, deux pour 5 centimes.  
Tabliers de cuisine, deux pour 15 centimes.  
Bas 5 centimes la paire. 547  
Le tout payable au comptant. 3-2

**AVIS**

Les tireurs au flobert et fléchettes sont avisés qu'ils peuvent retirer leurs prix jusqu'à samedi, tous les soirs de 8 1/2 à 10 heures, au local du Grutli, Balance 15.  
569 **LA COMMISSION.**

**GRAND FESTIVAL CHAMPÊTRE**

Dimanche 28 juin

**A BEL AIR**

organisé par la

Société fédérale de gymnastique

**L'ABEILLE**

Dès 2 heures après midi, la Société exposera

Les préliminaires imposés pour la fête de Genève (50 exécutants)

Travail libre au cheval exécuté sur six chevaux (50 exécutants)

Concours de lutte (groupe de gym)

Travail individuel

**DIVERTISSEMENTS**

Tir au Flobert, Fléchettes, Javelots, etc.  
Jeux pour enfants. — Tombola.

Pour terminer **DANSE** dans la grande salle accompagnée d'un excellent orchestre.

P. S. — Pendant les exercices, il sera fait des quêtes au profit des indigents de la terrible catastrophe dont ont été frappés nos confédérés bâlois. 3-1

**Ecole d'Art**

Classe de gravure

Les examens d'admission de nouveaux élèves, apprentis graveurs, auront lieu le samedi 4 juillet à 8 h. du matin, au Collège industriel, salle de dessin, n° 40. — Les élèves reçus commenceront leur apprentissage le 1er septembre.  
Se faire inscrire au Collège industriel, auprès du soussigné. 554  
3-3 **William AUBERT.**

**FILIGRANE**

Reçu un choix magnifique de tous les articles et fournitures concernant les ouvrages en filigrane. Marchandises de toute fraîcheur et provenant directement de fabrique. Vente à prix défiant toute concurrence. Le cours continue comme par le passé. Se recommande, Mme Ed. PIPY, rue Neuve 2. 510 6-4

**Un assujetti**

ayant travaillé sur les démontages, repassages et remontages, demande de suite une place. S'adresser rue Fritz Courvoisier 36 a au premier étage, à droite. 3-1

**AVIS**

Une première ouvrière polisseuse de boîtes email et niellée se recommande à Messieurs les établissemens pour du travail à domicile. S'adresser au bureau de la Sentinelle. 3-1

**TROUVÉ** hier soir, sur la place de l'Ouest, au portemonnaie contenant quelque argent et divers reçus. Le réclamer à l'imprimerie de la Sentinelle. 571

**A vendre** à bas prix un uniforme complet de cadet moyenne taille. S'adresser rue du Grenier 37. 678

**On offre à vendre**

une balance à peser l'or et une chaise d'enfant pouvant servir de table à roulettes. S'adresser rue de l'Industrie 5, 2me étage. 522 3-3

**A vendre** une poussette à deux places, très bien conservée.

S'adresser chez Lucien HOFER, Pont, 2. 514 3-1

**On offre à vendre**

un buffet à une porte. S'adresser au bureau de la Sentinelle. 578 3-1

**On offre à louer**

une chambre et un cabinet non meublé, pouvant servir de bureau si on le désire. S'adresser rue de la Demoiselle 73 au second étage. 524 3-3

**A LOUER** une chambre non meublée, deux à fenêtres. S'adresser chez M. L'Héritier, restaurateur, boulevard de la gare, 2. 570 3-1

**ON OFFRE à partager la chambre** à un jeune homme de toute moralité, Charrière 16, au 1er étage. 567

**On offre à louer** pour le 11 juillet, UN LOGEMENT de 2 pièces, bien situé. — S'adresser rue de la Serre 69, au rez-de-chaussée. 3-1

**A louer de suite** une belle chambre à deux fenêtres, meublée ou non. S'adresser rue du Progrès 6, au premier étage, à gauche. 532 3-2

**On offre à louer** une chambre non meublée, située Charrière 20 au 3me étage. 568

**On offre à louer** de suite une belle grande chambre meublée à deux fenêtres, à des personnes de toute moralité. S'adresser rue des Granges n° 9, au premier, à droite. 544 3-3

**On offre à louer** une BELLE CHAMBRE à deux croisées bien exposée au soleil, non meublée et indépendante. S'adresser au bureau de la Sentinelle. 546 3-2

**On offre à remettre**

une grande chambre non meublée à des personnes de toute moralité et sans enfants. A la même adresse on offre à vendre une grande table carrée. — S'adresser rue des Terreaux n° 16, au 2me étage. 549 3-2

**Société de Tir du Grutli**  
CHAUX-DE-FONDS

**DERNIER TIR**

Dimanche le 28 juin 1891

Tous les membres, ainsi que les militaires qui n'ont pas encore tiré leurs 30 coups obligatoires, sont priés de s'y rencontrer, munis de leurs livrets de tir et de service.

574 3-1

LE COMITÉ.

**ATTENTION!**

L'honorable public qui a eu la chance de profiter de la vente des vins Chianti, etc., etc., qui a eu lieu sous le couvert communal, Café du Midi, au Locle, et remis en paiement à M. Jacques Nègro, maître serrurier, rue Léopold Robert, 30, à la Chaux-de-Fonds, et vendus au prix de 60 et 70 centimes la bouteille, verre perdu, — est avisé que le soussigné achète encore les mêmes marchandises en payant au comptant le 20% en plus du prix fixé dans le registre des montes.

En outre, il offre la même qualité de vins au prix de fr. 1.20 et fr. 1.50<sup>0</sup> verre perdu.

De plus, j'ai l'avantage d'annoncer au public que j'ai de nouveau repris la représentation de la parqueterie de Tour-de-Trême, près Bulle, (canton de Fribourg, qui avait été suspendue pour cause d'incendie, et qui actuellement est reconstruite dans les meilleures conditions modernes, et peut fournir un travail encore plus soigné qu'auparavant.

Echantillons et prix-courants à disposition.

Réparation de meubles en tous genres. — On remplace le jone aux chaises par des placets perforés. — Travail prompt et soigné

Adresse: Dentrées colonales, Locle.

397

Se recommandent, pour le Locle :

**Anselme BONI-ROSSI.**

Pour la Chaux-de-Fonds :

**Jean ZOLLINGER, Hôtel-de-Ville, 38.**

**ATTENTION**

**A l'épicerie des travailleurs**

A toute personne qui achètera pour 1 franc il sera donné un ticket qui, au nombre de 30 donneront droit à une bouteille d'excellent vin blanc de la Côte.

Vin rouge depuis 40 c. et au dessus  
Vin blanc " 60 c. "

défiant toute concurrence. — Pour les vins, il sera délivré un ticket pour chaque litre.

**C'est à l'Épicerie des travailleurs**

**28 — Ronde — 28**

Se recommande,

**F. Bellemont.**

Administration de la Sentinelle

4, rue du Stand, 4

CHAUX-DE-FONDS

Timbre de 2 centimes

**Atelier de graveurs & guillocheurs**  
de 4 places, est à louer pour le 1er juillet, dans une maison d'ordre, une chambre à deux fenêtres, exposée au soleil, non meublée et indépendante. S'adresser rue de l'Industrie 14, au troisième étage. 551 3-3  
Léopold RUEGGER, 543 10-3  
Robert 16.

**ANNEAUX** On demande de suite, pour Genève, un bon ouvrier faiseur d'anneaux. Inutile de se présenter sans preuves de capacité et de moralité. — Bon gage. S'adresser, Case 1591, Grande Poste, Genève. 572 3-1

**Un jeune garçon** libéré des écoles, robuste et d'une bonne famille, trouverait une place comme garçon de cuisine. Il aurait l'occasion d'apprendre peu à peu la cuisine. S'adresser au bureau de la Sentinelle. 536 3-3

**On demande** une jeune fille pour garder les enfants et aider au ménage. S'adresser au bureau.

A la même adresse, on offre à vendre un tour aux débris peu usagé et en bon état. 492 3-3

**On demande** une place pour apprendre le métier de charron, pour un garçon de 16 ans, fort et robuste, d'origine bernoise. S'adresser chez M.F. Rutschmann, Progrès 6. 558 3-1

**A louer** Chambre meublée à deux lits. — S'adresser Café Pelletier, premier étage, rue du Premier Mars. 528 3-3

**A louer** à une ou deux personnes de toute moralité, une chambre non meublée. S'adresser rue de la Serre 20, 3me étage. 523

**On offre à louer** pour le 1er juillet, une chambre meublée située sur la place de l'Ouest, à un ou deux messieurs de moralité et travaillant dehors. S'adresser au bureau. 550 3-1

**A louer** de suite, une PETITE CHAMBRE non meublée pour le prix de 3 francs par semaine, à des personnes de toute moralité. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 27 au premier. 527 3-3

**Echappements** Un bon plan-teur d'échappements ancre entreprendrait encore quelques cartons par semaine. S'adresser au bureau de la Sentinelle. 525 3-3